FRC 2. 17006 17006

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 11976

RAPPORT

SUR L'AGRICULTURE,

FAIT A LA CONVENTION NATIONALE,

Le 3 Floréal,

Par ISORÉ, Cultivateur, l'un de ſes membres, député par le Département de l'Oiſe.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

C'EST ſur l'agriculture que je vais parler; car il eſt intéreſſant pour le bien public de nous occuper ſouvent de cette matière. Je parlerai en même temps de l'approviſionnement de la commune de Paris, & des établiſſemens qu'il faut faire pour garantir cette célèbre cité des machinations que ſes ennemis lui ſuſciteront ſourdement, tant qu'ils ſe ſouviendront qu'elle enfanta la liberté. Je vais m'expliquer d'après ce que j'ai vu : la théorie n'y entrera pour rien : les économiſtes auront

tout à prendre ſur ce que je dirai : ma ſeule ambition eſt de donner à la Convention nationale connoiſſance de quelques abus, pour qu'elle ſe détermine à réviſer les loix rurales, & à porter de prompts remèdes aux maux que la cupidité engendre chaque jour.

Placé par le comité de ſalut public à l'approviſionnement en bleds & farines de la commune de Paris, j'ai eu occaſion de voir le ſol, & de connoître les habitudes des diſtricts aſſujettis à cet approviſionnement. Par-tout j'ai rencontré l'égoïſme le plus marqué, même dans les lieux les plus abondans. Le peuple eſt toujours prêt ; mais les autorités conſtituées l'arrêtent par des obſervations qui ſouvent ſont le fruit de l'intrigue & de l'intérêt particulier : & ſi j'oſois, je dirois qu'il eſt d'uſage parmi beaucoup de municipalités de ſe ſervir de l'objet des ſubſiſtances pour acquérir de la popularité.

Les uſages des cultivateurs, dont ſe plaignent les économiſtes, ſont enracinés d'une manière à ne pas les détruire, & peut-être eſt-ce un bonheur ; car les laboureurs modernes, tout en voulant donner des leçons, ne s'occupent qu'à de petites choſes : l'homme habitué au grand travail, ne peut faire d'épreuves, à moins qu'elles ne payent ſes peines. C'eſt là toujours la ſpéculation du laboureur, quoiqu'aiſé. L'abondance ne vient pas toujours de la perfection de la culture. Entre la perfection, & l'aſſiduité du laboureur, les différences ſont très-foibles, mais ſans perfection : pourvu que l'ancienne méthode ſoit ſuivie à temps, c'en eſt aſſez pour faire naître de bonnes récoltes. La perfection eſt ſouvent très-difficile ; les épreuves ſont très-onéreuſes ; les ſaiſons ne ſont pas toujours propices, & le cultivateur induſtrieux n'eſt pas toujours celui qui a

les facultés de faire des expériences, parce qu'il faut non-seulement être aisé, mais encore avoir les emplacemens & les terreins convenables. L'usage des baux & les spéculations du moment nuisent à l'avenir. C'est sur ces vices qu'il faut que la Convention porte de grandes attentions. L'étude rurale ne servira jamais à rien, si les plus belles terres sont asservies aux spéculations des fermiers. Ne nous écartons pas de cette vérité, & soyons pénétrés que tous ceux qui embrassent de trop grandes cultures, sont les fléaux des lieux qu'ils habitent. Ce n'est pas l'homme trop occupé qui perfectionne l'art ou le métier qu'il professe; c'est celui qui n'a point l'ambition des richesses, mais seulement de gagner ou de conserver une aisance modeste. Le bon laboureur est celui qui tient lui-même la charrue; celui-là n'a pas été corrompu par l'ambition, ni par l'oisiveté. Il est vrai qu'il tient à sa routine; mais qu'y faire! Les économistes ont beau dire que les anciens usages du laboureur sont des absurdités à détruire, on ne peut pas démentir le laboureur ancien lorsqu'il dit : « Gardez-vous bien de » croire à l'*écriture*, en matière d'agriculture : ne » vous fiez qu'à vos bras & à vos soins, car nos » champs deviendroient déserts. Les laboureurs mo- » dernes sont des dupes qui finissent toujours par » écrire lorsqu'ils sont ruinés ».

Voilà les observations de l'homme qui ne se fie qu'à son activité, & qui n'écrit qu'avec le soc de sa charrue, ou avec sa herse ou sa bèche. Ses idées se forment à la pluie & au soleil, & elles valent bien, je crois, celles qui se forment dans un cabinet.

De toutes les leçons données à l'agriculture depuis bien du temps, il n'y a que celle des pommes de terre qui ait été écoutée. C'est le besoin qui a

déterminé à s'occuper de ce genre de culture, malgré les reſſources que cette plante promettoit. Il en ſera toujours de même : c'eſt la philoſophie qui anime l'eſprit, mais c'eſt le beſoin ou le gain qui anime les bras.

Notre agriculture a été corrompue pendant le règne du deſpotiſme : la variété de la jouiſſance occaſionnée par le renouvellement continuel des baux des biens du clergé, le gibier, la dîme & les ſervitudes en nature, ont toujours empêché le laboureur de faire des ſacrifices pour améliorer les fonds qu'il faiſoit valoir : ce mal a ſingulièrement contredit l'établiſſement des prairies artificielles & la clôture des pâturages, utiles à chaque exploitation dans tous les pays de grande culture; auſſi voyons-nous aujourd'hui, dans beaucoup de pays, la diſette de beſtiaux. Les mutations d'immeubles contribuent encore à cette diſette. Elle n'eſt pas factice, croyez-y bien, & empreſſez-vous d'y remédier, en preſſant la vente des biens nationaux, & en encourageant la formation des prairies artificielles & des pâtures clôturées, au pied de chaque ferme ou habitation. Les trefles, ſerviront les terreins froids & humides; les luzernes, les terres fortes & glaiſeuſes; & le ſain foin, les terrains ſecs & arides. Avec cette meſure, les étables & les greniers regorgeront en quatre années.

La diſette de beſtiaux qui ſe fait ſentir dans le Nord, étoit inévitable à cauſe de la guerre. Aux frontières le mal n'eſt rien; mais, dans les départemens de l'Aiſne, de la Somme, de l'Oiſe, de Seine-&-Oiſe, de Seine-&-Marne, d'Eure-&-Loir, & preſque partout, à trente lieues aux environs de Paris, c'eſt une calamité qu'il faut réprimer; car ces départemens ont toujours calculé leur bénéfice ſur le produit du bled, les fermes y ont toujours appartenu aux pri-

vilégiés ; & par cette cauſe, les cultivateurs n'ont travaillé avec aucune ſtabilité : Ils n'ont jamais fait d'élèves, ils n'ont jamais établi une pâture ; au contraire, ils les défrichoient pour jouir de la dépouille, ſans s'embarraſſer de la ruine qui en réſulteroit plus tard ; & par cet uſage, au lieu de donner des élèves de leurs exploitations, comme cela doit ſe faire, ils prenoient ſur leurs voiſins les chevaux, les moutons & les vaches qu'il falloit pour meubler leurs fermes. Maintenant qu'il faut que ces départemens contribuent, pour leur part, dans les levées de chevaux, & dans les contingens en grains & fourrages qui ſe font pour l'armée, leur poſition eſt fâcheuſe ; & c'eſt ce qui fait naître, aux environs de Paris, des beſoins qui ne dureront qu'autant que la culture ne tirera ſes reſſources que du bled.

Il ne faut pas croire que ſi dans tous les pays de grande culture on mettoit en herbage un ſixième du terrein, on perdroit un ſixième de la récolte en bled ; car ce ſeroit montrer une ignorance très-groſſière. Il n'eſt pas un homme de bon ſens qui ne voie que, dans tous les pays de pâturage, les habitans ſont plus à leur aiſe, plus forts & mieux portant que dans ceux où on dévore la terre pour faire la fortune d'un gros fermier qui veut être riche à la fin d'un bail de neuf années. Il faut de cela conclure que le bien & la proſpérité des campagnes ne viennent pas ſeulement du bled, mais encore plus des nombreux troupeaux qu'on y élève : ces troupeaux engraiſſent le ſol, l'attendriſſent, & le font fructifier d'un quart en ſus quand on a ſacrifié le ſixième pour les élever.

Les départemens dont je viens de parler, n'auroient pas pour cela beſoin d'être réduits en petite culture, quand on y prendroit le ſixième du ſol pour faire proſpérer les élèves de beſtiaux : il n'y a qu'un

surcroît de population qui ameneroit la culture en détail, & cela ne peut arriver qu'après des siècles. Il n'est pas extraordinaire de voir les alentours de Paris ainsi cultivés ; c'est là le repaire des millionnaires qui ont su usurper des remboursemens de charges, après avoir compté sur la banqueroute préparée par le tyran leur ami : ils ont encore été les premiers & les mieux payés de ce qui ne leur étoit même pas dû. Ces hommes, dans les campagnes, ont tout, & le peuple n'y a rien. Leurs délices découlent de la pauvreté des habitans qui ne font pas de commerce : les bons terreins sont prodigués. Enfin je crois avoir droit de dire que ces propriétaires, comme les gros fermiers, sont trop riches pour être industrieux. Entre le cultivateur d'un arpent de terre & celui de six & même de huit cents arpens, il y a un milieu ; & je crois que ce milieu peut s'évaluer à trois cents arpens, ou à l'exploitation de quatre charrues : ce seroit là un bon *maximum* ; & de quatre à une charrue on ne pourroit pas encore nommer ce détail, petite culture.

En bonne politique je crois qu'il est intéressant pour le gouvernement d'assujettir les cultivateurs à des règles locales, fondées sur la nature du sol qu'ils font valoir : par ce moyen la société aura du bled, des légumes & des grains de toute espèce, de la viande, des étoffes, du cuir, du bois, des foins, du vin, de la bière & du cidre à foison. Il ne faut que des vivres & des habits pour nous faire jouir pleinement de l'aisance que la révolution nous procure. Le peuple ne peut désirer que cela maintenant pour soutenir ses mœurs & sa philosophie. Comme ceci est la chose la plus simple à mettre en usage, la Convention peut dire hardiment que le bonheur du peuple français est assuré.

Pour bien réuſſir à la perfection de l'agriculture, il faudroit des écoles dans pluſieurs points de la République. Ces écoles ſeroient des établiſſemens ruraux qui s'inſtruiroient continuellement ſur les pays qui leur ſeroient déſignés : elles pourroient être compoſées de membres choiſis & renouvelés par les comités d'agriculture des légiſlatures, & même indemniſés en cas de beſoin. Leurs rapports & leurs obſervations guideroient la légiſlation rurale, en raiſon des localités, ſur les principes généraux qui ſeront reconnus par la Convention nationale ; car toutes les fois qu'il s'agira de traiter de l'agriculture univerſellement, nous aurons une anarchie rurale.

Ce ſeroit ſur les rapports de ces établiſſemens que la commiſſion des ſubſiſtances partageroit les reſſources dans les cas de beſoin ; ce ſeroit là où il y auroit des chevaux propres à l'armée, que la commiſſion de la guerre feroit ſes emplettes ; & ce ſeroit là où il y a des bois de longueur, que la commiſſion de marine tireroit de quoi faire des vaiſſeaux.

Maintenant qu'il exiſte des adminiſtrations de départemens, pourrions-nous compter ſur leurs rapports pour vérifier l'état de nos beſoins & de nos reſſources? Non, car ces adminiſtrations ſont compoſées d'hommes de toutes profeſſions : leur conduite vous a prouvé, malheureuſement trop ſouvent, que l'égoïſme partageoit preſque toujours leurs ſentimens. Au ſurplus, la partie rurale n'eſt pas ſuſceptible d'être traitée comme toute autre partie d'adminiſtration : il faut voyager pour voir, & bien découvrir le mal pour y porter le remède. Si nous euſſions eu l'année dernière des règlemens locaux, les départemens dont j'ai déja parlé n'auroient pas perdu le ſixième de leur récolte en bled, & la moitié de leur récolte en avoine, par le retard mal inten-

tionné des moissonneurs qui ont cru avoir le pouvoir de mettre les cultivateurs à contribution, plutôt que d'être obligés de faire le bien de la société en moissonnant promptement sa subsistance. C'est d'un coup de vent dont je parle, & par la fureur de l'ouragan & la nonchalance des moissonneurs, que plus de deux millions de quintaux de bled, & autant d'avoine, dans la région du nord, ont été perdus. Pareil accident arrivera souvent, si on n'y remédie; car chaque année les vents qui se font sentir à l'approche de l'équinoxe d'automne surprennent dans le nord, & même aux environs de Paris, les cultivateurs qui ne sont pas assez actifs pour s'en garantir.

En occupant mes idées à parcourir le vaste continent sur lequel je desirerois voir arriver promptement une prospérité complète, je pose en principe qu'il faut régler la détention exploitative, & y ajouter des obligations suivant les localités. Ce n'est pas outrager l'inviolabilité des propriétés que de défendre d'abuser de leur valeur. Si un champ peut produire plus avantageusement étant dispersé par location, dans plusieurs mains, il faut le faire valoir ainsi quand on a des bras à occuper. Le propriétaire qui fait valoir assez par lui-même pour occuper tous ses momens, ne doit pas hésiter à louer ce qu'il a de plus; & le fermier qui embrasse tout un territoire, & le plus qu'il peut pour abréger sa fortune, doit céder à ceux qui desirent s'occuper; la raison le veut, & le bien public l'exige.

Ce que je viens de dire n'est applicable qu'à une portion du territoire de la République, puisque, dans plus que la moitié des départemens, les terres sont tenues à loyer à moitié fruits, ou en détail, par conséquent en petite culture. Mais j'observe à la Convention nationale que la partie du territoire dont je

parle eſt immenſe, & qu'elle mérite les plus grandes attentions, parce qu'on y eſt privé de tant de choſes utiles qui ſe récoltent & s'élèvent dans les pays de petite culture, quoique moins bons, qu'il ſeroit ridicule de ne pas réprimer tous les abus qui ſe font ſentir.

Pour prouver les abus & démontrer les avantages dont j'ai parlé juſqu'ici, je vais d'abord m'étendre ſur les vues qui tiennent aux grandes exploitations, enſuite ſur la néceſſité de faire élever des beſtiaux.

Les grandes exploitations ſont de quelque utilité aux environs des grandes communes telles que Paris, parce que les trop grandes populations abſorberoient les productions. Paris eſt alimenté en pain des grandes fermes, & ces grandes fermes ont paru, juſqu'à préſent, être faites pour cela, puiſque la population des communes où elles ſont ſituées, n'ont ni manufactures ni métier: mais ces grandes fermes, par-tout où elles ſont, ſont ſuſceptibles d'être diminuées, non pas pour en faire de petits objets de détail, mais pour en tirer plus d'avantage.

J'ai déja dit qu'un cultivateur auroit aſſez de quatre caarrues, ou trois cents arpens ou journels au plus, pour s'occuper profitablement; je le ſoutiendrai, & je vais en peu de mots le faire connoître.

L'homme à cinq, ſix, ou plus de charrues, eſt un dominateur dans ſa commune; il tient tout au préjudice des autres laboureurs, qui ont des bras qu'ils ne veulent pas louer, ou qui ont des enfans à établir. Souvent ceux qui ne veulent pas travailler pour le fermier, ſont de petits laboureurs qu'il a démontés & même ruinés. Le gros fermier calcule ſur l'étendue des domaines qu'il peut réunir: il lui eſt aiſé de louer cher, parce qu'il n'a qu'un ménage & une famille à nourrir; il n'a beſoin que d'une marmite, *c'eſt là le mot*; & par tous les menus frais qu'il épargne, il

gagne immenſément, non pas qu'il veuille ſervir la république en épargnant des bras, mais bien ſon intérêt particulier.

Comme en agriculture les frais d'amélioration ſont toujours plus que payés, & qu'il en réſulte une augmentation de produit, il faut s'attacher à la matière, & non aux épargnes de dépenſes. Ainſi la République perd, quand un homme fait valoir un trop grand terrein. Voici l'avantage de la culture, lorſqu'un homme n'a pas plus de quatre charrues à ſurveiller. L'homme de ce genre élève une famille dans les bons principes; il n'eſt pas trop riche pour faire travailler ſes enfans; il hait le luxe, & ne penſe qu'à ſa choſe; ſes enfans ont intérêt à cette même choſe, & leurs idées ſe développent, en faiſant de mieux en mieux, & en eſpérant ſuccéder à leur père. La femme s'occupe des élèves, elle hait la molleſſe; & ſa ſeule ambition eſt de montrer une baſſe-cour ſolide, qui devient une reſſource inépuiſable pour la ſociété.

La néceſſité de faire des élèves de beſtiaux, eſt prouvée par les circonſtances. Maintenant il n'y a plus à retarder, &, à quelque prix que ce ſoit, il en faut; car compter ſur nos voiſins, c'eſt ne pas s'ennuyer de les enrichir. Mes collègues, qui eſt-ce qui pourroit croire qu'en élevant des beſtiaux, il en coûte? Perſonne de nous, & voici pourquoi.

Déja j'ai dit qu'en enſemençant la ſixième partie des terres en prairies artificielles, ou pâtures, dans les pays ſecs & de grande culture, les cinq parties reſtantes produiroient plus en recevant les engrais que produiroit cette ſixième partie. Les cultivateurs étant aſſujettis à y donner leurs ſoins, les labours ſeront mieux ſuivis. Les herbages ſe sèment ordinairement dans les terreins les plus médiocres. Pourvu

qu'un verger d'une foible étendue soit dans le cas de contenir les bestiaux pour les promener quand il n'y a pas de pâturages communs, ou d'anciens enclos près des habitations, cela suffit. Par conséquent, le cultivateur évite la culture de ses plus mauvaises terres : au lieu d'y porter des engrais, il augmente la dose des autres terres, & par suite les mauvaises comme les bonnes produisent bien. Quelque production de surcroît qu'il arrive sur les cinq sixièmes restés en labour, elle équivaudra au moins à ce que le sixième dénaturé par l'herbage auroit produit. Le renouvellement des herbages sur d'autres terres, complète, par suite de temps, l'amélioration de toute une exploitation. Il ne faut cependant pas que ce que j'avance fasse croire que le sixième dont je parle, pour faire venir l'usage des élèves, soit le *maximum* pour tous les terreins : ce sixième n'est applicable qu'aux lieux où on ne fait ni herbages, ni élèves, & à ceux où il n'y a pas de prairies, ou qui, en général, n'ont pas eu cet usage. Les mauvais terreins sont couverts plus que d'un sixième d'herbages : ceux-là sont déja dans le cas d'être utiles à la multiplication des troupeaux ; mais il faut stimuler ceux qui les font valoir, & par ce moyen ils acquerront le pouvoir de mettre en valeur quelques portions de terre qu'ils auroient abandonnées, pour y récolter des seigles ou des lentilles, & même du bled après un certain temps.

Je crois avoir démontré clairement que le salut de l'agriculture dépend des prairies artificielles. Maintenant voici comment il faut augmenter la race des chevaux, & les troupeaux dans les pays de grande culture ; car c'est toujours de ceux-là que j'entends parler.

Il ne seroit pas possible à tous les cultivateurs des pays secs d'élever des chevaux, parce qu'il leur fau-

droit des pâtures un peu humides, c'eſt ce qui fait que dans beaucoup d'endroits on n'y penſe pas; les élèves n'en vaudroient même rien, à moins qu'on ne prépare des pâtures fermées très-ſoigneuſement. Pour éviter de trop grands embarras, bornons-nous à les propoſer pour les lieux aſſez commodes: & s'il arrive qu'un laboureur de haut pays en faſſe, ce ſera un ſurcroît qui augmentera les avantages. Dans tous les cas, c'eſt toujours ſur le zèle des bons cultivateurs que les reſſources ſe repoſeront; & plus tard, tous prendront le parti d'élever des chevaux, s'il y a la moindre invitation de faite. En attendant que le goût des élèves de chevaux ſoit ſenti, il faut preſcrire aux habitans des communes où il y a des prairies, d'élever un cheval par charrue chaque année. Il ne convient pas à celui qui le peut, de vouloir ne pas le faire, quand les beſoins de la République l'indiquent.

Il n'eſt pas poſſible non plus d'élever par-tout des bœufs & des vaches: dans les pays gras, cela eſt aiſé, & par conſéquent avantageux; mais dans les pays de plaines ou de hauteur, ce n'eſt pas la même choſe: là, il faut le temps de faire naître quelques herbages. Cependant il eſt poſſible d'y tenter dès ce moment, en recommandant ſeulement d'élever les veaux femelles nés en pluviôſe, ventôſe & germinal, qui ne ſont pas encore tués; cela produira, dès cette année, un huitième de vaches de plus; en faire de même pour l'année prochaine, ce ſera le quart au bout de deux ans, & par ſuite les choſes iront d'elles-mêmes, parceque le cultivateur ſentira ſes intérêts. Que ceux qui feront dans le cas de faire des élèves de cette eſpèce, les conſervent toujours dans les trois mois que je viens de déſigner; avec peu de choſes ils les éleveront, &

ces animaux ſeront toujours forts, parcequ'ils profiteront de deux ans de pâturages avant de multiplier. Cela eſt aiſé à concevoir : l'hiver eſt la ſaiſon de rigueur, & un jeune animal qui paſſe d'abord deux hivers contre un été, coûte beaucoup plus à nourrir & n'eſt preſque jamais d'une bonne complexion.

Je vois beaucoup d'avantages à enjoindre aux cultivateurs d'avoir un certain nombre de vaches, en raiſon de leur exploitation. Par-tout, aux alentours de Paris où les fourrages ſe vendent ordinairement bien, on n'y élève rien; & c'eſt un tort réel à ſouffrir qui ſe fait trop appercevoir aujourd'hui. L'exploitation d'une charrue doit avoir au moins cinq vaches, & une ou deux géniſſes. Cinquante arpens ou journaux de terre peuvent ſupporter le même nombre; & juſqu'à ce que la viande ſoit aſſez commune, il faut faire élever le tiers des veaux femelles qui forme la totalité de ceux qui naiſſent en bonne ſaiſon. Où les localités permettent de faire plus, à cauſe des prairies, il arrivera mieux que cela ; alors les avantages augmenteront, & les choſes ſe réaliſeront plus vîte.

Ce n'eſt pas l'habitant qui n'a qu'une, deux ou trois vaches, qui peut faire des élèves ; celui-là eſt ſouvent dans la claſſe indigente, & ne ſe nourrit que de lait, au lieu de viande ; celui-là a ſouvent auſſi une nombreuſe famille ; ſes vaches vivent de ce qui ſeroit perdu chez les gros cultivateurs, & ſes facultés le contraignent à ſe borner à un nombre qu'il ne peut augmenter faute de nourriture.

Obſervez, citoyens, que c'eſt cependant cet habitant infortuné qui fait le plus d'efforts pour s'entretenir de beſtiaux, ſans en acheter : c'eſt encore celui-là qui, par ſes épargnes, en procure à l'habitant aiſé.

Cela suffiroit pour vous convaincre, si vous ne l'étiez, de la nécessité de mettre promptement des propriétés dans les mains de tous les habitans des campagnes.

Ce passage me rappelle la négligence & les retards que les administrations mettent dans la vente des biens nationaux. L'homme champêtre soupire après cela pour planter une vigne, un pommier ou un autre arbre ; il calcule ce qu'il peut encore vivre, pour en apprécier la jouissance ; ses yeux modestes & sans ambition, montrent à ses bras qu'il faut préparer la bèche, la pioche & la cognée pour faire fructifier un champ méprisé par les richesses. Soutenons-donc, citoyens, le courage de ces infortunés, & décrétons que le père de famille établi à la campagne, qui n'a pas de quoi récolter huit quintaux de grains maintenant sur ses propriétés, aura le droit d'acheter un fonds national de la valeur de 1500 liv. payables en quinze années par dixième, sans intérêt pendant les cinq premières années, & à commencer le premier dixième du paiement cinq ans après l'adjudication. Par cet avantage, les familles qui n'ont d'autres ressources que le travail de la terre iront cultiver les lieux trop peu peuplés : la foible valeur que les fonds ont dans ces endroits, n'en ôte pas la bonté ni le produit ; & dans les communes où il n'y a pas ou plus de biens nationaux à vendre, les familles infortunées iront faire valoir leur industrie dans celles où il y aura encore de ces biens à placer. C'est en établissant de pareilles habitations que la France aura la forme républicaine.

Cette proposition est additionnelle à la loi du 13 septembre dernier (vieux style), qui donne vingt années pour payer aux infortunés, sans leur donner les moyens de faire le premier paiement.

Je reviens à la diſette de moutons: l'exemple que vous je vais citer va vous faire voir que ſi nous n'avons pas de nombreux troupeaux blancs, c'eſt encore le vice de la trop grande culture qui en eſt la cauſe.

Le gros fermier ſpécule ce qu'il peut bénéficier ſur la toiſon d'un mouton; il ne veut que de gros & bons moutons; & ſa ſeule occupation, pour les avoir, eſt d'aller fouiller dans les bergeries de l'habitant qui les élève. Ce n'eſt pas chez les hommes de ſa ſorte qu'il va; car aucun n'a le courage de faire le ſacrifice d'élever un agneau: c'eſt chez celui qui occupe ſes enfans à tout ce qui multiplie. Malheureuſement cette multiplication eſt tout-à-fait négligée; & ſi nous ne penſons à la relever, non ſeulement pour la viande, mais encore pour la laine, la pénurie deviendra encore plus ſenſible qu'elle ne l'eſt déja.

Le gros cultivateur paye le mouton auſſi cher que les momens le permettent; il eſt toujours aſſuré d'en avoir le prix: il ne l'a que pour en avoir la dépouille & mutiler ſes fourrages.

Pourquoi donc encore ce privilège de richeſſes? Parce que le gros fermier a des enfans à élèver mollement, il ne fera donc jamais d'élèves en beſtiaux? Parce qu'il eſt du grand ton, il ne prendra donc pas l'embarras d'avoir autre choſe que des poulets gras? Citoyens, banniſſons les mauvais uſages, & décrétons que tout cultivateur faiſant valoir plus d'une charrue, ſera tenu d'élever, au moins par chaque charrue qu'il fera valoir, cinq agneaux, trois cochons, cinquante volailles & un veau. Voilà la proportion commune des pays de grande culture. Outre cela, les pays gras, tels que les départemens où les herbages ſont d'uſage, fourniront comme à l'ordinaire; alors le ſuif, la laine & le cuir reparoîtront, & nos manufactures marcheront mieux que jamais.

Je ne vous ai pas tout dit, Citoyens, des gros cultivateurs : non-seulement ils privent la société de viande, de suif, de laine & de cuir, mais encore de toiles ; aucun ne sème de chanvre ni de lin : c'est encore là une branche d'occupation qui contrarie leur ambition ; leurs filles n'ont pas l'usage d'aller au soleil : les exposer à cueillir ou faire sécher le chanvre & le lin, ce seroit contredire leur éducation aristocratique. O orgueil, luxe, intempérance & paresse, que vous faites souffrir des républicains qui ne peuvent exister qu'avec des vertus ! Ne verrons-nous pas de nos jours la charrue, qui n'est souvent faite que de mauvais bois, aussi solide que l'étoit la voiture du tyran !

Paris n'a pas encore eu le temps de jouir des bienfaits de la révolution. Les fripons qui s'étoient mis d'accord avec le tyran, l'ont toujours occupé : Paris a toujours eu malheureusement un nombre infini de coquins à nourrir, qui l'ont dévoré, pour avoir le plaisir de faire le mal. Les subsistances de première nécessité, excepté le pain, ont été consommées d'une manière effrayante. Maintenant nous pouvons juger de toutes les causes qui ont occasionné le défaut d'abondance ; & il est inutile de le dissimuler, puisqu'il est question d'y porter de grandes attentions. Si je ne parlois que de la viande, je me bornerois à dire que, tant que la guerre durera, il faudra savoir se priver d'un grand ordinaire : cela est aisé ; des Républicains ont de la frugalité. Il n'est plus d'usage à-présent, si ce n'est chez les vampires de l'ancien régime, de consommer par gourmandise ce qui pourroit alimenter l'homme qui travaille. L'habitant de la campagne sent son aisance, & il en profite. Avant la révolution, il apportoit dans les villes ce que sa misère le contraignoit de vendre pour payer

ſes charges ſeigneuriales ou ſes impôts. Le ſeigneur fixoit ſes journées aſſez modiquement pour le conſerver comme eſclave : mais aujourd'hui c'eſt le contraire, l'habitant de la campagne vit en bon artiſan, & il ne porte dans les marchés que ſon ſuperflu. Quel avantage de la révolution ! réjouiſſons-nous-en, l'eſclavage eſt détruit.

Parlons aux habitans des campagnes avec le langage de la fraternité, ſur ce qui nuit à leurs frères des communes non agricoles ; bientôt ils partageront leur aiſance & s'empreſſeront d'augmenter leurs troupeaux ; ils ſouſtrairont à la voracité les agneaux, qu'on leur achète ſix fois plus qu'ils ne valoient il y a un an.

Je vais finir en vous entretenant de l'approviſionnement de Paris en bleds & farines, non ſeulement pour cette année, mais encore pour l'avenir.

Paris eſt placé de manière à en impoſer à tous les deſpotes. La nature le favoriſe dans ſes environs ; jamais il n'aura à craindre de manquer de pain. 25 diſtricts qui ne ſont au plus qu'à 18 ou 20 lieues d'éloignement, ſont plus que ſuffiſans pour le nourrir en ne donnant même que leur ſuperflu. Si la malveillance a formé cette année le criminel projet de faire manquer le pain à Paris, c'eſt qu'elle comptoit ſur la perfidie de nos faux amis. Paris a dans ce moment l'aſſurance d'avoir de quoi ſuffire à ſes beſoins en pain juſqu'à la récolte. L'œil du comité de ſalut public & les précautions de la commiſſion des ſubſiſtances ont ſu garantir les meſures vigoureuſes qui ont été priſes à cet effet. Il n'y a plus dans ce moment que quatre de ces diſtricts qui ſontt reſtés en réquiſition pour ſuffire aux beſoins qui pourroient s'y préſenter, ſi la récolte étoit retardée par un revers inattendu. La commiſſion des ſubſiſtances connoît exactement l'état

des magasins de Paris; elle connoît aussi la consommation journalière : ainsi, dans tous les cas, elle saura prévenir à temps les inconvéniens, s'il s'en présentoit à l'instant de la récolte. Voilà ce que je fais; & je veillerai moi-même avec le même zèle que j'ai fait voir depuis trois mois, afin qu'elle ne laisse échapper aucune occasion pour maintenir l'abondance dans cette cité.

Vous voyez, Citoyens, combien il étoit aisé de faire cesser les craintes qu'on avoit suscitées sur l'approvisionnement de Paris. Avec des mesures douces & prudentes, les campagnes répondront à tout ce que la Convention leur demandera pour cette célèbre commune. Qu'on ne vienne plus dire que pour mettre Paris en bon état, j'ai mis les districts qui l'avoisinent dans la disette; car c'est là le langage de tous les intrigans qui s'emparent de l'objet des subsistances pour se populariser. J'ai fait le contraire, je vous en réponds; car j'ai excepté des réquisitions tous les districts qui m'ont dit ne pas avoir de disponible, en réservant leur consommation.

Si la Convention nationale connoissoit l'énormité des dépenses qui se font pour entretenir les magasins de Paris, elle décréteroit la formation de trois magasins principaux : elle les placeroit à Creil sur l'Oise, à Corbeil sur la Seine & à Meaux sur la Marne. Les frais de transport, de manutention & de manipulation, que ces établissemens épargneroient en trois ans seulement, paieroient les dépenses de construction; mais, à cause de la position importante de Paris, il seroit peut-être sage de placer ses magasins & ses moulins dans ses murs : l'œil de la surveillance seroit toujours ouvert & fixé sur ces précieux dépôts, sur les agens & sur les meûniers. Croyez bien, je vous l'assure, que les frais occa-

sionnés par le défaut d'ordre & par maintes choses imprévues, coûtent six millions par an à la commune de Paris.

Si la commune de Paris est dans le cas de s'approvisionner à l'avenir en bled par le commerce, ces établissemens ne sont pas nécessaires; mais je dis d'avance que ce ne seroit pas là mon avis. Je présenterai, s'il le faut, l'avantage des greniers d'abondance, & je crois déja que l'esprit de notre gouvernement appuie mes desseins.

Je demande à la Convention nationale qu'elle renvoie toutes mes propositions à son comité de salut public, & je lui propose de décréter à l'instant un comité d'agriculture de trente membres, à prendre dans son sein de tous les points de la République & de la manière suivante, pour que ce comité connoisse généralement par lui-même toutes les localités sur lesquelles il aura à travailler pour aire un code rural utile & praticable: savoir, un membre par trois départemens, un pour Paris & un pour les Isles; le tout ainsi choisi:

1. Des départemens du Nord, du Pas-de-Calais & de Seine-inférieure.
2. La Somme, l'Aisne & l'Oise.
3. Les Ardennes, la Marne & l'Aube.
4. La Haute Marne, la Meuse & la Meurthe.
5. La Moselle, le haut & le bas Rhin.
6. Les Vosges, la Haute Saone & le Doubs.
7. L'Eure, l'Orne & la Sarthe.
8. Eure-&-Loir, Seine-&-Marne & Seine-&-Oise.
9. Calvados, la Manche & la Mayenne.
10. L'Ile-&-Vilaine, Côtes-du-Nord & Finistère.
11. Morbihan, Loire-inférieure & la Vendée.

12. Les Deux-Sèvres, la Vienne & la Haute-Vienne.
13. Indre-&-Loire, Cher, & Loire-&-Cher.
14. Du Loiret, de l'Yonne & de la Côte-d'Or.
15. La Nièvre, l'Allier & Saone-&-Loire.
16. Du Puy-de-Dôme, de Rhône-&-Loire & du Cantal.
17. Du Jura, de l'Ain & du Mont-Terrible.
18. De la Creuse, de la Corrèze & du Lot.
19. De la Haute-Loire, de l'Ardêche & de la Drôme.
20. De l'Isère, des Hautes & des Basses-Alpes.
21. Du Var, des Bouches du Rhône & de l'Hérault.
22. De la Lozère, du Gard & de l'Aveiron.
23. De la Charente, de la Charente-inférieure & de la Dordogne.
24. La Gironde, Lot-&-Garonne-&-l'Aude.
25. Les Landes, les Hautes & Basses-Pyrénées.
26. Le Gers, la Haute-Garonne & le Tarn.
27. L'Arriège, & des Pyrénées-Orientales & Occidentales.
28. Des Hautes & Basses Alpes & du Mont-Blanc.
29. Un de Paris.
30. Et un des Isles.

La Convention a décrété l'impression de ce rapport, & les propositions qu'il contient ont été renvoyées au comité de salut public.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.